
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 septembre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions - Direction générale
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1515

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 septembre 2018, en y retirant les articles 20.005, 20.023 et 20.026 et en y ajoutant l'article 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE18 1516

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1517

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1518

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 1519

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 1520

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE18 1521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de 23 camionnettes compactes, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17057 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Grenier Chevrolet Buick GMC Itée	Lot 1 : 7 camionnettes 4x4, à cabine allongée 4 places, caisse courte et poids nominal brut inférieur à 6000 lb	273 141,64 \$
Grenier Chevrolet Buick GMC Itée	Lot 2 : 14 camionnettes 4x2, à cabine allongée 4 places, caisse courte et poids nominal brut inférieur à 5600 lb	500 303,69 \$
Grenier Chevrolet Buick GMC Itée	Lot 3 : 2 camionnettes 4x2, à cabine double 5 places, caisse courte et poids nominal brut inférieur à 5600 lb	74 971,73 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1188034007

CE18 1522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Honeywell limitée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots # 1 et # 2, et seul soumissionnaire pour le lot # 3, les contrats pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2023, pour la somme de 1 536 822, 21 \$, taxes incluses, pour le lot # 1, pour la somme de 1 314 977,72 \$, taxes incluses, pour le lot # 2 et pour la somme de 2 056 308,20 \$, taxes incluses, pour le lot # 3, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16922 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, représentant une somme de 736 216, 22 \$, taxes incluses, pour un montant total maximal de 5 644 324,35 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1186292002

CE18 1523

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Trois Diamants Auto, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cinq camionnettes 4x4, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 216 258,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17098 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188034004

CE18 1524

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 807 696,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des chemins de détour pour autobus en direction nord (avenue Bourbonnière, boulevard Rosemont, 23^e avenue et boulevard des Grandes Prairies) du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;

- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux pris de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 481 718, 81\$, taxes incluses, à laquelle s'ajoutent un montant de 222 257,82 \$ pour les contingences et un montant de 103 720,32 \$ pour les incidences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 442610;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1187394009

CE18 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 65 740 233,75 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234), pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 55 972 336,46 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 8 395 850,47 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212001;
- 4 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 372 046,82 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187394002

CE18 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 \$, taxes, contingences, et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234), pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;

- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 269 895 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 9 040 484,25 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212002;
- 4 - d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 737 205,01 \$ pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187394003

CE18 1527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 9 059 013,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et des aménagements de surface, dans les rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire, Aménagement Côté Jardin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 527 356,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331801. Ce montant n'inclut pas les contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1188081001

CE18 1528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 21 143 426,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 527 598,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5960;

- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1181029004

CE18 1529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) qui sont remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) selon l'entente (CG18 0234) pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3 - d'accorder, conjointement avec l'ARTM, à EBC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 75 676 545 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 11 351 481,75 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212003 ;
- 4 - d'autoriser, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 173 138,27 \$, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187394010

CE18 1530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 1 269 872,72 \$, taxes et contingences incluses, pour la coordination de projet ainsi que l'assistance technique en télécommunications et systèmes de transport intelligents et de feux de circulation du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 2 - d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Yves R. Hamel et Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 104 237,15 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 165 635,57 \$ pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17070;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187394006

CE18 1531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 132 887,43 \$, taxes et contingences incluses, pour le maintien de la circulation et de communications de chantier du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 2 - d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Groupe Intervia inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 854 684,72 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 278 202,71 \$, pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16570;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187394008

CE18 1532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Technologies Direxyon inc. (anciennement Solutions Modex inc.), fournisseur unique, pour le renouvellement du service de maintenance applicative pour logiciel d'aide à la décision « Infra » servant à la production des plans d'intervention intégrés des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le territoire de l'agglomération, pour la mise à jour des licences et pour l'hébergement des données, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1182518003

CE18 1533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 832 069,33 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 777 951 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16634;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1183482002

CE18 1534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 568 606,97 \$, contingences et taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, design et ingénierie dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie administrative visant la densification des espaces administratifs à Chaussegros-de -Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Riopel Dion St-Martin inc., GBI services d'ingénierie et VAD designers d'espaces, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 494 440,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16736;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1185892001

CE18 1535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers;
- 3 - d'accorder à Cima+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17021;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1185965003

CE18 1536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 31 916 699,26 \$, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux, la surveillance environnementale et le contrôle des matériaux, la surveillance STI, ainsi que le maintien de la circulation dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARMT), à WSP Canada inc. (mandat 1 – 19 283 705,42 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (mandat 2 – 5 228 787,06 \$, taxes incluses), CIMA+ SENC (mandat 3 – 1 803 359,88 \$, taxes incluses) et Stantec Experts-conseils ltée (mandat 4 – 1 437 799,17 \$, taxes incluses), firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats de services professionnels à cette fin, pour une somme maximale totale de 27 753 651,53 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 4 163 047,73 \$, pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16569;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1187394005

CE18 1537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 3 528 936,51 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels en santé et en sécurité dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX;
- 3- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARMT), à IGF Axiom, firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 3 068 640,44 \$, taxes incluses, à laquelle s'ajoute un montant de 460 296,70 \$, pour les contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16689;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187394007

CE18 1538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Onix Networking Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de services professionnels, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 911 289 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16146 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1187684005

CE18 1539

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 56 115,39 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires de base (à pourcentage) de Petropoulos, Bomis & associés inc. en fonction des plus bas prix soumis pour les travaux de réfrigération de la patinoire de l'îlot Clark du Quartier des spectacles (phase 4B - secteur de la Place des Arts);

- 2- d'approuver un projet d'avenant numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Petropoulos Bomis & associés inc. (CE16 1081), majorant ainsi le montant total du contrat de 111 830,09 \$ à 167 945,48 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 8 417,31 \$, taxes incluses, pour l'enveloppe des contingences prévue en lien avec le travail de Petropoulos Bomis & associés inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1181009015

CE18 1540

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale annuelle de 745 800 \$, ainsi qu'un montant maximal de 397 500 \$, provenant du Ministère de la sécurité publique, pour la réalisation du projet et la création de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme pour une période de 4 ans;
- 2- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent policier de 8 postes et la création de 2 postes permanents civils, soit une secrétaire d'unité administrative (791930) et 1 agent de bureau (792820), jusqu'au 31 mars 2021;
- 3- d'approuver un projet d'entente entre le Ministère de la sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 4- d'autoriser un budget additionnel, en provenance des dépenses contingentes, supérieur au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service des enquêtes à affecter ce montant pour la réalisation du projet de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1182610001

CE18 1541

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de Transport de Montréal relativement au projet de service rapide par bus Côte-Vertu/Sauvé;

- 2- d'autoriser une dépense maximale de 13 594 744,68 \$, taxes incluses, conformément aux modalités inscrites dans ladite entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1180566001

CE18 1542

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanent sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda ltée un terrain constitué du lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à proximité du boulevard Lakeview, dans la ville de Beaconsfield, pour la somme de 12 300 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser au domaine public le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à la suite de la signature de l'acte;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1186037003

CE18 1543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal les lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment vacant ci-dessus construit, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, à l'angle de la rue Berri, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour des fins municipales, pour une somme de 18 000 000 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 4- d'autoriser, le cas échéant, le Service de la gestion et de la planification immobilière à faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'institution financière émettrice de la lettre de garantie pour la demande de paiement de 300 000 \$;
- 5- d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, d'un montant de 115 000 \$;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1184962008

CE18 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue d'Hydro-Québec, à des fins d'une aire de circulation pour le transport de la neige usée à l'intérieur du dépôt à neige Langelier, un terrain d'une superficie de 21 350 mètres carrés, situé à l'extrémité nord de la rue Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, constitué des parties des lots 1 335 891, 1 094 253, 1 335 890 et 1 333 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} novembre 2014, moyennant un loyer total de 338 600,23 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1185323004

CE18 1545

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Fondation Rues principales afin de contribuer à l'organisation du 31^e colloque annuel de Rues principales qui se tiendra le 24 octobre 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1181179009

CE18 1546

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 31 338 \$ aux deux organismes ci-après, soit 10 000 \$ à la Fondation Jasmin Roy pour la réalisation du projet « Développer les compétences relationnelles avec les enfants trans » et 21 338 \$ au Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal pour la réalisation du projet « Recension des pratiques de transition à Montréal », à même le budget de la Politique de l'enfant ;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1181643003

CE18 1547

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 45 000 \$, dont 5 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de contribuer au programme de recherche de la Chaire SAQ sur la valorisation du verre dans les matériaux, sur une période de 2 ans;
- 2- d'approuver un projet de convention auquel intervient la Société des alcools du Québec, entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1183855004

CE18 1548

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 6 500 \$ à Archéo-Québec pour la 14^e édition du mois de l'archéologie tenue au mois d'août 2018, en provenance du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1183501001

CE18 1549

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Ma Voix Compte pour l'organisation d'Influence MTL 2018 qui se tiendra le 26 septembre 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1186352008

CE18 1550

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Lethbridge (City of Lethbridge), en Alberta, le collectif d'artistes Muse Atelier Art & Architecture Inc. et la Ville de Montréal pour le don d'une œuvre d'art public par la Ville de Lethbridge à la Ville de Montréal qui sera installée à la place Rodolphe-Rousseau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1177466006

CE18 1551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 8470863 Canada inc., le contrat pour la fourniture des services de webdiffusion des séances du comité exécutif, du conseil municipal, du conseil d'agglomération et des commissions permanentes de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 298 440,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17108;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1182357003

CE18 1552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Hydro Québec pour une somme maximale de 285 389,52 \$, taxes incluses, pour le déplacement de la ligne aérienne de service en lien avec le projet de la vélorue Saint-André, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (CG18 0189), conformément à l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs datée du 3 mai 2018;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer l'Entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1187231064

CE18 1553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de se prévaloir de l'option de renouvellement, pour une période de douze mois, soit du 29 septembre 2018 au 28 septembre 2019, du contrat accordé à Distributions LG inc. (CG16 0536) pour l'impression et la distribution porte-à-porte d'avis ou de bulletins d'information aux résidents de l'île de Montréal, pour une somme de 651 908,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 303 816,50 \$ à 1 955 724,75 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1184956001

CE18 1554

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense au montant de 226,10 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 25 et 26 août 2018, à Québec, dans le cadre de la Coupe des maires Birks 2018;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1180843006

CE18 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de désigner Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, à compter du 22 septembre 2018, et ce, pour un nouveau mandat de quatre ans venant à échéance le 22 septembre 2022;
- 2 - de fixer le salaire annuel à 148 294 \$;
- 3 - d'ajuster le salaire au 1^{er} janvier 2019 et par la suite annuellement, selon les indexations économiques consenties aux cadres de la Ville de Montréal;
- 4 - de verser annuellement un boni forfaitaire payable au prorata du salaire annuel de base versé durant l'année, et ce, indépendamment de la date de fin d'emploi;
- 5 - de définir les principales conditions de travail sur la base des articles suivants des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal (CE18 1116), telles que modifiées de temps à autre en adaptant les textes afin de remplacer « la Ville » par « l'OCPM » et « le cadre » par « la présidente de l'OCPM » :
 - Horaire de travail (art. 7);
 - Jours fériés et congés chômés et rémunérés (art. 8.1), congés mobiles (art. 8.2 excluant 8.2.2), congés annuels (vacances) (fixer le quantum annuel à 5 semaines par anticipation et appliquer les articles 8.3.1 alinéa b seulement, et les dispositions de traitement des articles 8.3.2 et 8.3.3), congés spéciaux (art. 8.4), congés de maladie (art. 8.5), congé pour affaires judiciaires (art. 8.6), congé pour affaires publiques (art. 8.7), congés parentaux (art. 8.9), maladies professionnelles et accidents de travail (art. 12 excluant les alinéas c, d et e);
 - Frais de déplacement et de représentation (conditions applicables aux directeurs à l'article 14).
- 6 - d'appliquer les conditions de cessation d'emploi spécifiques suivantes :
 - En cas de résiliation avant terme du mandat de la présidente par le conseil municipal, verser à cette dernière un montant forfaitaire correspondant au salaire annuel de base qui lui aurait été versé pour la période résiduelle du mandat, sans excéder 12 mois de salaire annuel de base, mais ne pouvant être inférieur au préavis de huit mois prévu au paragraphe 3 du présent alinéa. Nonobstant ce qui précède, le conseil municipal peut résilier le mandat unilatéralement sans montant forfaitaire ni indemnité pour une faute grave. Dans tous les cas, advenant la résiliation du mandat de la présidente, celle-ci doit être décidée par le conseil municipal selon la même proportion des voix de ses membres que celle prévue à l'article 76 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
 - En cas de démission par la présidente, fixer le préavis que la présidente doit donner à la Ville à un mois;
 - Préavis à la présidente quant à l'intention de la recommander ou non pour un mandat de présidente de l'OCPM en 2022 : le directeur général de la Ville de Montréal remettra un avis écrit au moins huit mois avant l'échéance du mandat quant à son intention de recommander ou non au conseil municipal qu'elle soit désignée pour un nouveau mandat de présidente de l'OCPM. À défaut de fournir un avis dans ce délai, une indemnité compensatoire sera versée au terme du mandat advenant qu'elle ne soit pas désignée pour un nouveau mandat. Cette indemnité sera équivalente au salaire annuel de base pour une période égale à huit mois. Aucune indemnité ne sera versée au terme du mandat si l'avis est transmis dans un délai supérieur à huit mois de l'échéance. En aucun cas le défaut de transmettre le préavis ne peut être interprété comme un engagement quelconque à renouveler ou désigner à nouveau Madame Ollivier pour un nouveau mandat à l'échéance du mandat actuel. Aucune indemnité ne sera versée en cas de démission;
 - Dans tous les cas où un montant forfaitaire ou une indemnité est due ou a été versée suite à la cessation d'emploi, l'alinéa g) de l'article 18.1 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal est applicable;

7 - de maintenir les conditions de travail en matière d'avantages sociaux.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1183423001

CE18 1556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de renouveler le mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, et ce, du 25 octobre 2018 au 30 avril 2021 et de la désigner présidente de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1185330003

CE18 1557

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

en vertu de l'article 24 du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), de déclarer inadmissibles monsieur Pierre-Alain Cotnoir et la Coopérative de solidarité WebTV pour une période d'une année, à compter du 11 juillet 2018, pour avoir contrevenu à l'article 6 du RGC, et d'inscrire monsieur Pierre-Alain Cotnoir et la Coopérative de solidarité WebTV sur le registre des personnes inadmissibles tenu par la Ville, en vertu de l'article 31 du RGC.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1184990004

CE18 1558

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet municipal;

- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1182739001

CE18 1559

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2018 en date du 30 juin 2018 - Volet agglomération;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2018 comparé avec le 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1182739002

CE18 1560

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 849,40 \$ relative au déplacement, du 17 au 23 septembre 2018, de monsieur Éric Alan Caldwell, membre du comité exécutif, responsable du Transport, de l'Urbanisme et de l'Office de consultation publique, à Copenhague (Danemark) et Stockholm (Suède), dans le cadre du Congrès mondial sur les systèmes de transport intelligents;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1180983001

CE18 1561

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1180191007

CE18 1562

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de réorganisations administratives.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1181353004

Règlement RCE 18-007

CE18 1563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le « centre communautaire Marcel-Morin » situé au 14068, boulevard Gouin Ouest, et de renommer le « centre communautaire Gerry-Robertson » le centre communautaire de l'Est, situé au 9665, boulevard Gouin Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1184521017

CE18 1564

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Dorchester-Beaumont située à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1182622001

CE18 1565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1186620009

Levée de la séance à 10 h 34

70.001

Les résolutions CE18 1515 à CE18 1565 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville